

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domainalité et patrimoine :

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL - ALIENATION D'UN BIEN PORTANT MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – DON DE PIECES D'ARTILLERIE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME

DL20250512_09

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : Le Maire

La commune possède plusieurs pièces d'artillerie anciennes et notamment 2 mortiers de tranchée en acier et fonte, dits crapouillots, dont elle n'assure pas de mise en valeur particulière. Ces éléments du patrimoine recèlent pourtant un intérêt historique et patrimonial certain, et particulièrement pour ce qui concerne les événements de la 1^{ère} guerre mondiale.

Il a été convenu qu'un musée saurait mieux mettre en valeur ces vestiges et en offrir une lecture plus appropriée aux visiteurs intéressés, tout en assurant leur préservation. Aussi, la commune a sollicité l'Historial de la Grande Guerre du Département de la Somme pour lui proposer de les intégrer à ses collections. Le Département de la Somme s'est montré intéressé et s'est engagé à faire mention du don de la Ville de Ouistreham lors de leur présentation au public.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ➡ VALIDE le don de ces 2 pièces d'artilleries ;
- ➡ ACTE leur sortie de l'inventaire communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour LE MAIRE empêché,

La 1^{ère} adjointe

Catherine LECHEVALLIER

